

Pierre REVÉRON
Julien DUCARNE
Notaires associés

Jean-Bernard CALVET
Notaire

ATTESTATION

24 bis, Avenue de Verdun 34530 MONTAGNAC
☎ : 04 67 24 10 46
☎ : 04 67 24 13 22
✉ : rd@momentum.notaires.fr

Aux termes d'un acte reçu par Maître Pierre REVERON notaire, soussigné, associé de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « **MOMENTUM** », titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à MONTAGNAC (Hérault), 24 bis, Avenue de Verdun, le 8 novembre 2022 il a été constaté la **VENTE**,

Par :

La Société dénommée **SAS HECTARE**, Société par actions simplifiée au capital de 35.100.000 €, dont le siège est à CLAPIERS (34830), Clos des Chanterelles Rue du Romarin - BP 18, identifiée au SIREN sous le numéro 351338660 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

Au profit de :

Monsieur Viriato José **PEREIRA DE ABREU**, artisan, demeurant à MARSEILLAN (34340) Chez Alexis ABREU 1091 Chemin du Payrollet.
Né à AMARES (Portugal) le 2 novembre 1968.
Divorcé de Madame Maria De Fatima **PEREIRA DE ABREU** suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de MONTPELLIER (34000) le 7 février 2019, et non remarié.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité Portugaise.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Madame Maria de Fatima **FERNANDES**, secrétaire, demeurant à MARSEILLAN (34340) Chez Alexis ABREU 1091 Chemin du Payrollet.
Née à BEAUVAIS (60000) le 8 mars 1966.
Divorcée de Monsieur Viriato José **PEREIRA DE ABREU** suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de MONTPELLIER (34000) le 7 février 2019, et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Quotités acquises :

Monsieur Viriato **PEREIRA DE ABREU** acquiert la pleine propriété indivise du **BIEN** objet de la vente à concurrence de la moitié indivise.

Madame Maria **FERNANDES** acquiert la pleine propriété indivise du **BIEN** objet de la vente à concurrence de la moitié indivise.

Identification des biens

A MEZE (HÉRAULT) 34140 Chemin DES COSTES,

Une parcelle de terrain viabilisée dont une partie est en zone naturelle inconstructible.

Portant le numéro dix (10) du lotissement dénommé L'AMIRAL.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
CA	185	CHE DES COSTES	00 ha 02 a 70 ca
CA	167	CHE DES COSTES	00 ha 03 a 41 ca

Total surface : 00 ha 06 a 11 ca

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **BIEN** à compter de ce jour.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les parties déclarant que le **BIEN** est entièrement libre de location ou occupation et encombrements quelconques.

PRIX

La vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal de **CENT QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENTS EUROS (143 400,00 EUR)**.

Lequel prix s'applique :

A la partie constructible de la parcelle objet des présentes à concurrence de CENT SEIZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (116.250,00 EUR) taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise.

Ce prix s'entend taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise.

L'acquisition par le VENDEUR n'a pas ouvert de droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée, mais, ce dernier entrant dans le champ d'application de l'article 256 A du Code général des impôts et compte tenu des dispositions de l'article 268 du même Code, la cession est soumise à la taxe sur la valeur ajoutée sur la marge. Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée sur la marge fournie par le VENDEUR s'élève à TREIZE MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT TREIZE EUROS (13.893,00 EUR).

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

**FAIT A MONTAGNAC (Hérault)
LE 8 NOVEMBRE 2022**

